MAIRIE de la garia -ARRONDISSEMENT de Coulon Do June Novembre . . an 1809, à Onze houres du mention ACTE DE NAISSANCE de Joleph Ondre Saudies no a la gande - f - le jourd hier f . Dif hours du mestion 610 Krinding De Augustin Outlivateur et de Man Outtelin resident en Wette Commune Il a été vérifié que l'enfant est du sexe modoulin. Sur la déclaration à moi faite par le Sit augustin Lauguer Premier tomin, Joseph Dat Charette age de quantuto and I a la gant Second temoin Lough ports age de quaralle quatriaux profet de marie a long Et out , les déclarant et témoins , signéte pous se le fasois Constant, survant la loi, par moi Tonir & Bornard daubien assigned au) maire de la funde _____ Templissant les fonctions d'officier public, et lecture de présent Acte d'été dennée à la partie déclarante et aux tér Do Die Jost normibre ACTE DE NAISSANCE de Marie Rose Falino nice à la faide - le jourd hui à une houre du matre file, Signifue De pierre / Outtorateur es de Chrabeth, Clement reswent to the Sommeno Il a été vérifié que l'enfant est du sexe lettemen. Sur la déclaration à moi faite par la def prierre Calone Premier temoin , Joseph dong Outtratus age de gumante new and Second temoin, Mutation Laugier tour resident on Cetter Commune Et ont, les déclarant et témoins, signét bout na le farous Constate, suivant la loi, par moi Louis Bonnan auben auforno an maire de la fante - remplissant les fonctions d'officier public ; et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témois 1. 13. auban of

MAIRIR de la Jande ARRONDISSEMENT Du Groid Decembe ___ an 1809, apried heure de mon ACTE DE NAISSANCE de Marie Oune Julie Do woon no e à la garde le Jouri pier de une houre du matin Ble de Sjean Outteverteter Doudow et de anne Allane tour reswent en Cotte Commune Il a été vérifié que l'enfant est du sexe feminim, Sur la déclaration à moi faite par le die Jour Douton Promier remoin Andre Doudon age to Stonto Sepandy profestion De Jacomies Second tomoin thetomer Monaich aggienthur age do theuter for aux low I suf Terwest a Soulon Et ont, les déclarant et témoins , signéd pour ne le fairer -Constate, surreng la loi , par moi Louis Hernand auban adjout an maire de la Voide ______ remplissant les fonctions d'officer public; et lecture de présent Acte a été donnée à la partie declarante et aux témoins. & B. auban ge Do Dip December - an 1809, a poid Sweare an mine, ACTE DE NAISSANCE de Jean Louis Bennard .---_ 1 Laure hours di hurry no à la dans ---- la fourd hui al Legione De Jean Shore Cultivateur a de Cheite Cenerie Deminue in Coto Cofemina Il a été vérifié que l'enfant est du sexe Madeulin Sur la déclaration à moi faite par le tit Jean Queir Bernand Premier remain Louis Comeric, age In Sungt un and profession In Cathernten Second remoin Stienna Comeric age de Burge Guy and austi atteration low Surp Juneurant als Vatille 0 Et ont, les déclarant et témoins , signéto pour ne le favois Constatt, suivant la loi ; par moi Louir Bernene auton Blufour maire de la garde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture de présent Acte a (té donnée à la partie déclarante et aux témoines f. fo. unban 00